

## LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DES 10 MAI 2019

### Question 1 : horoquartz télétravail et grève

Les DP SNU demandent si la DR a reçu la réponse de la DG concernant la possibilité de positionner sous horoquartz une heure de grève et le code télétravail.

Réponse de la DR : on peut poser les 2 codes mais cela nécessite une régularisation manuelle.

### Question 2 : horoquartz télétravail et mandat syndical

Les DP SNU demandent si la DR a reçu la réponse de la DG concernant la possibilité de positionner sous horoquartz un code de type RECE et le code télétravail le même jour ?

Réponse de la DR : idem question 1

### Question 3 : suppression des téléphones publics

Il a été retiré dans toutes les agences les téléphones publics. Comment vont faire les DE qui viendront à l'agence pour rencontrer un collègue GDD et à qui il sera répondu : « il n'y a personne pour vous recevoir mais faites le 3949. » ?

Les DP SNU demandent que chaque agence mette à disposition des demandeurs d'emploi un téléphone gratuit.

Réponse de la DR : il n'est pas concevable que les demandeurs d'emploi qui se présentent à l'agence fasse le 3949 pour avoir une réponse indemnisation. Chaque agence met en place une organisation qui permette de recevoir les personnes qui se présentent et si besoin il y a les bornes Pila avec l'assistance des Services Civiques.

*La position du SNU :* alors que nous dénonçons la fin de l'arc indemnisation, nous ne comprenons pas comment les demandeurs d'emploi qui se présentent peuvent avoir une réponse à leur question. D'autant plus que 80 % des demandes faites à l'accueil concernent l'indemnisation et ne peuvent se résoudre en 1<sup>er</sup> niveau.

### Question 4 : 3949 et CDD

Malgré plusieurs questions DP posées à ce sujet depuis le retour du 3949 indemnisation en agence, nous ne pouvons que constater que les postes sont régulièrement tenus par des CDD. Alors que cette activité est importante et requière de grandes compétences, il est inadmissible que du fait de la pénurie de GDD on y mette des CDD. Ceux-ci se retrouvent en grande difficulté, sollicitent des GDD pour avoir les infos nécessaires ou diffèrent la réponse (en demandant qu'un GDD rappelle le DE)

Les DP SNU dénoncent une nouvelle fois cette aberration et demandent que les positions GDD soient tenues exclusivement par des agents-es GDD formées et que si le nombre de GDD n'est pas suffisant, d'embaucher et former de nouveaux collègues

Réponse de la DR : il n'est pas anormal que les CDD tiennent le 3949 lorsqu'ils sont formés .

*La position du SNU : la Direction montre encore son mépris pour nos collègues en charge de l'indemnisation. Alors qu'il leur a fallu des mois, voire des années pour acquérir les compétences nécessaires au traitement des dossiers, on essaye de nous faire croire que 3 jours de formation sont suffisants. Quel service la Direction veut que nous apportions à nos usagers et quel respect cela montre à nos collègues ?*

#### **Question 5 : seminaire Orléans Sud**

Alors que l'agence d'Orléans Loire n'a pas eu l'autorisation de fermer pour son séminaire (il est donc 2 sessions d'une demi-journée), l'agence d'Orléans Sud a pu fermer avec un appel à solidarité bassin pour le 3949 notamment, et l'accueil en agence.

Les DP SNU demandent à la Direction le « pourquoi » de ces traitements inégaux. Est-ce qu'il s'agit d'une punition pour l'agence de Loire qui depuis quelques mois (années ?) fait remonter des questions DP régulièrement ?

**Réponse de la DR :** les agences ont la main sur l'organisation de leur séminaire et peuvent faire appel à la DT et à la mutualisation bassin pour permettre la continuité du service.. Le séminaire aura lieu en septembre

#### **Question 6 : Nuisances sonores au CRE**

Depuis que l'équipe CRE sur Orléans compte 16 agents-tes, les nuisances sonores sont devenues particulièrement pénibles. Les locaux n'étant pas prévus pour, le bruit engendrés par les appels téléphoniques (seul mode de communication avec les demandeurs d'emploi) et les échanges entre agents, la concentration est difficile et les entretiens avec les demandeurs demandent beaucoup d'efforts. Cela finit par créer des tensions entre les agents-tes.

Les DP SNU alertés par nos collègues du CRE demandent à la direction de vrais travaux d'insonorisation qui permettent à cette équipe de travailler dans des conditions décentes.

**Réponse de la DR :** La DR a été informée de ce problème. Le schéma national prévoit des cloisonnettes qui ne sont pas efficaces. La Direction étudie la possibilité de mettre des cloisons phoniques plus performantes et des casques adaptés.

*La position du SNU : la Direction semble découvrir le problème alors que ces nuisances étaient prévisibles et le CHSCT avait déjà alerté la Direction sur ce sujet avant la mise en place de l'équipe CRE.*

#### **Question 7 : Tickets restaurant et CIF**

Alors qu'il avait été dit à une collègue qu'il y avait bien maintien du ticket restaurant dans le cadre d'un CIF, la collègue se retrouve sans ses tickets restaurant.

De plus, nous avons eu connaissance de cas où les tickets restaurant ont bien été maintenus.

Les DP SNU demandent sur quelles bases cela se fait-il et que l'équité soit assurée entre les collègues.

**Réponse de la DR :** Depuis Avril 2016, les tickets restaurant sont déduits automatiquement pour les personnes en CIF. La Direction se réserve le droit de faire une vérification sur les Tickets restaurant qui auraient été donnés à tort depuis cette date.

*La position du SNU : non seulement la Direction considère que donner de fausses informations aux collègues n'est pas une faute. Et de plus, au lieu d'assumer les erreurs passées, elle menace de demander aux collègues la restitution des tickets restaurant*

#### **Question 8 : groupes parole TH**

L'accord TH prévoit des groupes de parole mais à notre connaissance il n'y en a jamais eu.

Les DP SNU demandent quand la DR va les mettre en place ?

**Réponse de la DR :** la DG n'a pas encore mis en place le process pour les groupes de paroles. Et donc les formations pour les animateurs n'ont pas encore eu lieu.

*La position du SNU :* cela montre à quel point la DG respecte l'accord TH mis en place dans notre établissement.

### **Question 9 : pressions sur les prescriptions**

Cela fait plusieurs fois que les DP alertent la DR sur les pressions mises aux agents-es pour faire augmenter les prescriptions. Il y a clairement des menaces et sous-entendus concernant des licenciements « si on ne prescrit pas, on va perdre des postes » voire « on va disparaître »... On incite aussi les agents-es à prescrire sans avoir vu les demandeurs d'emploi (notamment les DE en modalité Suivi).

Les DP SNU demandent que cela cesse.

**Réponse de la DR :** Aucune pression ni menace ne doit être faite. Les agents-es doivent par contre prescrire le bon service au bon moment. Bien entendu, il n'y a pas d'objectifs individuels mais uniquement collectifs. Il est cependant normal que chaque ELD fasse un point régulier sur les retards de prescription et en informe le collectif dans le genre : « nous devons faire 10 AEM par semaine, donc pensez-y si vous rencontrez des personnes à qui cela pourrait servir ».

*La position du SNU :* nous comprenons qu'un suivi soit fait afin que nous n'ayons pas à payer des pénalités auprès de nos prestataires. Mais cette pression existe bien et est sans doute le résultat de la pression subie par les ELD.

### **Question 10 : Primes accord GPEC**

Qu'en est-il d'un éventuel retrait des primes versées aux agents engagés dans le processus trajectoire GDD (GDD et bi-compétents) et qui reviendraient à leur métier d'origine ? Du fait de la direction ? De leur propre fait ? Agents CCN ? Agents publics ?

**Réponse de la DR :** Les primes qui ont été perçues restent acquises.

[syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr)

**Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon**

**PROCHAINE RÉUNION DP  
LE 13 JUIN 2019**